

La réclame et les titres ronflants ne sont pas des recommandations suffisantes et ne portent pas toujours le cachet du désintéressement et du désir d'être utile à la cause de l'éducation de la jeunesse. Car il arrive assez souvent qu'on peut avoir obtenu quelque succès dans l'enseignement et faire des livres très médiocres, entachés de routine et de procédés surannés. N'oublions pas non plus qu'il est des hommes qui enseignent toute leur vie par instinct, sans essayer de modifier en rien leur manière de faire, et qui, pour n'avoir pas la peine d'étudier, combattent avec acharnement toute idée nouvelle, tout mouvement vers le progrès.

Chaque science, chaque branche d'instruction, chaque matière du programme a son vocabulaire particulier dont il faut tenir compte dans la rédaction d'un manuel scolaire.

Une grammaire, par exemple, ne doit renfermer que des définitions courtes, concises et laconiques accompagnées d'exemples appropriés à l'illustration des règles exprimées. Pour l'histoire, les phrases doivent être plus coulantes et plus soignées, afin de se mieux prêter à la récitation des leçons; car parmi les livres, il en est qui sont destinés à être appris par cœur, ou plutôt à servir d'aides-mémoire propres à fournir aux élèves les expressions claires et précises pour formuler d'une manière convenable les notions apprises directement de la bouche du maître; d'autres servent de guides, ou comme référence dans le travail journalier, tels que l'arithmétique, les devoirs grammaticaux, etc.

On conçoit que, pour fixer judicieusement son choix sur des livres classiques, il faut prendre en considération toutes les raisons que je viens d'exposer sur ce sujet.

J.-B. CLOUTIER.

Rapports des inspecteurs d'écoles

GLANURES

Comme l'on peut s'en convaincre par l'examen de ce tableau (1), les municipalités où se trouvent les meilleures écoles sont celles où les titulaires sont le mieux rétribués.

Monsieur le Surintendant, je ne puis terminer ce rapport sans attirer votre attention sur un mal trop connu ici; je veux parler de la trop grande facilité avec laquelle l'on obtient le diplôme d'institutrice à certains bureaux d'examineurs. Des jeunes filles refusées au bureau de Montréal se sont adressées immédiatement à ce ou à ces bureaux et ont obtenu leur brevet de première classe. D'autres, en plus grand nombre, malgré le refus du certificat de cours complet des religieuses qui leur donnent l'instruction, les jugeant incapables, s'y présentent et obtiennent le même succès. De sorte que les élèves les mieux préparées de certains couvents se présentent à Montréal et les autres moins bien préparées, et souvent pas préparées du tout, se présentent ailleurs et obtiennent un brevet avec une note aussi bonne et souvent meilleure que les premières.

Le mal que cette *facilité* produit est incalculable dans l'école. Il l'est encore par rapport au corps enseignant en général. Car, cette facilité est cause d'une concurrence injuste entre des institutrices d'une capacité bien différente quoique munies du même diplôme. Ce qui fait que leur engagement est une affaire qui se traite tout simplement au rabais, surtout dans les municipalités où l'on trouve exorbitant un traitement de cent dollars pour enseigner durant dix mois, chauffer la maison d'école et l'entretenir aussi proprement que les règlements l'exigent.

(1) Tableau qui se trouve dans le rapport complet.